

## Le régionalisme en Asie : un chantier, trois concepts

Éric BOULANGER<sup>1</sup>, Christian CONSTANTIN<sup>2</sup> et  
Christian DEBLOCK<sup>3</sup>

Pendant longtemps, le paysage géopolitique de l'Asie a été marqué, d'un côté, par les alliances stratégiques bilatérales avec les États-Unis et, de l'autre, par des stratégies *développementalistes* fortement inspirées du modèle japonais des oies sauvages. L'Asie serait ainsi devenue la région par excellence de tous les miracles économiques, sans que le protectorat *de facto* des États-Unis ne soit remis en question, sans non plus que le Japon, malgré sa puissance et l'étendue de ses réseaux d'entreprises, ne parvienne à s'imposer comme *leader* régional et à changer ainsi l'ordre établi.

D'avantage encore que la fin de la Guerre froide, la globalisation et le décollage rapide de la Chine ont bouleversé les équilibres établis. Les États-Unis sont toujours la première puissance militaire en Asie, les flux commerciaux demeurent orientés vers eux et les alliances bilatérales restent au cœur de l'édifice de paix économique qu'ils y ont construit. Les échanges économiques se réorganisent toutefois, la dynamique de la croissance se déplace graduellement vers la Chine et le nouveau défi qui s'impose aux États-Unis est de participer à cette nouvelle dynamique, tout en cherchant un *modus vivendi* dans la région. De son côté, la Chine poursuit sa politique d'ouverture et de charme en se concentrant sur son développement et sur sa relation privilégiée avec les États-Unis, tout en feignant d'ignorer le Japon. Quant à celui-ci, il a désormais fait du régionalisme l'un des axes prioritaires de son développement comme de sa politique étrangère avec l'objectif de créer une communauté asiatique élargie qui lui permettrait de satisfaire ses ambitions, tout en contenant celles de la Chine.

Ce qui se passe actuellement en Asie ne manque pas d'étonner, d'autant que cette partie du monde, malgré certaines tentatives dans ce sens (l'ANASE : l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est ; le forum de l'APEC : *Asia-Pacific Economic Cooperation*), n'avait jamais vraiment été partie prenante jusqu'ici aux grands débats sur le régionalisme économique. Les accords, de toute nature

---

<sup>1</sup> Chercheur au CEIM, Université du Québec à Montréal, [boulanger.eric@uqam.ca](mailto:boulanger.eric@uqam.ca)

<sup>2</sup> Professeur associé, Université d'Ottawa, Canada, [christian.constantin@uottawa.ca](mailto:christian.constantin@uottawa.ca)

<sup>3</sup> Professeur, CEIM, Université du Québec à Montréal, [deblock.christian@uqam.ca](mailto:deblock.christian@uqam.ca)

d'ailleurs, prolifèrent, sans grande cohérence pour certains observateurs, selon des agendas plus ou moins cachés pour d'autres, en phase avec les nouvelles dynamiques économiques pour d'autres encore.

Ce nouveau régionalisme, de troisième génération, inquiète aussi. Moins parce qu'il ébranle un peu plus l'édifice multilatéral de l'OMC, qu'en raison des rééquilibres des forces en présence et des manœuvres diplomatiques auxquelles se livrent les trois acteurs clés que sont la Chine, le Japon et les États-Unis autour de l'ANASE, devenue en peu de temps l'objet de toutes les attentions et la plaque tournante de la plupart des grandes initiatives. Il agace aussi, à commencer par les milieux d'affaires, partagés qu'ils sont entre la satisfaction de voir les liens économiques se resserrer et s'institutionnaliser et le véritable casse-tête que leur pose cet écheveau aussi complexe que délicat d'accords et de règles (*noodle bowl*).

Nous avons choisi d'aborder le régionalisme sous l'angle des structures, de concentrer notre attention sur les trois pays clés de la région, soit les États-Unis, la Chine et le Japon, et d'étudier leurs stratégies respectives à la lumière de trois variables, que Peter Hall (1997, 176) a appelées les trois "i" : les idées, les intérêts et les institutions. Comme le rappelle Katzenstein (2000), les structures évoluent beaucoup moins rapidement que les faits et, *in fine*, elles dépendent toujours des capacités d'action des acteurs et des perceptions qu'ils se font non seulement de leurs intérêts commerciaux et sécuritaires, mais également des institutions qui y répondent le mieux.

Le régionalisme asiatique est tributaire des arrangements stratégiques institutionnels qui germeront de la confrontation de ces 3 "i", ce qui en fait une expérience originale, mais aussi très incertaine. En effet, s'il n'y a pas convergence de vues entre ces trois pays, il y a néanmoins un intérêt mutuel à renforcer les institutions de la région ; ensuite, l'ANASE est le seul point d'ancrage et la seule interface solide entre trois conceptions du régionalisme qui se font concurrence, sans qu'aucune d'elles ne parvienne vraiment à s'imposer ; et, enfin, la définition géographique de l'Asie n'est pas donnée : est-ce l'Asie de l'ANASE+3 (préférence chinoise), celle du Sommet de l'Asie (préférence japonaise) ou l'Asie-Pacifique (préférence américaine) ?

Le texte sera divisé en quatre parties. Dans la première, nous reviendrons sur les débats sur le "régionalisme asiatique", puis nous aborderons, successivement, les stratégies régionales des États-Unis, de la Chine et du Japon.

## 1. UNE ASIE EN MUTATION

Dans son article séminal sur le multilatéralisme, John Ruggie (1992, 561-562) avançait l'hypothèse selon laquelle les circonstances pacifiques entourant la fin de la guerre froide en Europe étaient dues à l'existence "d'institutions multilatérales" comme l'OTAN et la Communauté européenne par exemple, qui avaient été en mesure, non seulement de créer un environnement de paix et

de prospérité, mais aussi de mettre fin à la politique de l'équilibre de puissances et aux alliances qui ont longtemps dominé le vieux continent. En Asie, par contre, ce serait l'absence de telles institutions qui aurait "empêché l'adaptation progressive [de l'Asie] aux changements globaux fondamentaux" et l'aurait maintenu dans un ancrage sécuritaire polarisé sur "l'alliance bilatérale anachronique" des États-Unis et du Japon. Et Ruggie (1992, 563) de conclure que l'Asie ne pouvait espérer mieux qu'un "équilibre des puissances modérément stable", alors que l'Europe vogue désormais dans une nouvelle ère de paix.

Cette hypothèse a durablement marqué les analyses politiques de l'Asie en l'associant à la triple ascension du nationalisme, des rivalités économiques et militaires et de la Chine (Pyle, 2007, 303-309 ; Bracken, 2000 ; Kent, 1997) les amenant à rejeter l'idée même de régionalisme asiatique (Bisley, 2003, 148). L'Asie orientale n'a pas été exempte de turbulences et de conflits politiques et socioéconomiques (de la crise financière asiatique à la crise des missiles et du nucléaire en Corée du Nord), mais elle a su maintenir un "consensus régional sur la primauté de la croissance économique et ses liens serrés avec la stabilité sociale, l'ordre sociétal et la paix et la stabilité régionales" (Katzenstein et Sil, 2004, 2). Cette stabilité montre qu'il est possible d'obtenir des résultats en préférant "la consultation et le consensus" (Davidson, 2004, 165) au sein d'institutions multilatérales souples, peu légalistes et fondées sur les relations personnelles.

Les analyses économiques exprimaient également, au début des années 1990, le même scepticisme à l'égard d'un éventuel régionalisme asiatique. Contrairement à ce que l'on pouvait observer dans d'autres régions du monde, sur le continent américain en particulier, aucun mouvement ne semblait alors se dessiner en faveur du régionalisme en Asie, si ce n'est peut-être dans le cadre de l'ANASE (Lloyd, 1992). Tout d'abord, si la deuxième vague de régionalisme, impulsée par les États-Unis et l'Europe, pouvait susciter certaines inquiétudes, la position officielle de la plupart des pays était de privilégier la voie multilatérale au GATT, ou de l'APEC. Ensuite, le décollage économique des nouveaux pays industrialisés, en combinant nationalisme économique et développement par la promotion des exportations, semblait suivre un modèle qui se prêtait mal au régionalisme économique. Certes, l'Asie n'échappait pas au phénomène de régionalisation observé dans l'économie mondiale, mais celle-ci était présentée comme un phénomène "naturel", "poussé par la vigueur de la croissance économique de la région" (Oman, 1996, 44), voire comme l'illustration d'une tendance lourde qui se développerait au sein de l'économie mondiale sans l'intervention extérieure des gouvernements. Enfin, si certains entrevoyaient une recomposition de la géographie économique du monde autour d'une triade composée des États-Unis, du Japon et de la Communauté européenne, ces analyses étaient peu convaincantes parce que, d'une part, il était difficile d'identifier qui, du Japon ou des États-Unis, était le véritable "pôle" de l'Asie et que, d'autre part, malgré une forte présence régionale, le Japon était alors aussi

peu attiré par le régionalisme qu'handicapé par un passé encore très présent dans les mémoires collectives.

Des facteurs conjoncturels, comme la crise asiatique ou l'enlisement des négociations multilatérales, ainsi que des facteurs structurels, notamment la montée en puissance de la Chine et la recomposition des réseaux économiques qui l'accompagne, ont, depuis, profondément transformé le paysage de l'Asie. La prolifération des accords, partenariats et arrangements institutionnels de tous ordres projette maintenant l'image d'un véritable *plat de spaghetti* ou d'un *bol de nouilles* et inquiète davantage qu'ils ne les rassurent les milieux d'affaires (Nanto, 2006a, 2006b ; Kawai et Wignaraja, 2007). Une étude récente réalisée pour la Banque asiatique de développement (Kawai et Wignaraja, 2007) estimait à 102 le nombre d'accords commerciaux conclus (36), en négociation (41) ou proposés (25) en Asie de l'Est à la date de juin 2007. On prendra la mesure de ce chiffre en le comparant à celui pour l'année 2000 : 7, dont 3 conclus. Tous ces accords ne sont pas de la même qualité et, le plus souvent, la rhétorique tend à l'emporter sur la substance des engagements, mais le fait est que, dans le domaine du commerce, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, la coopération intergouvernementale se développe rapidement et "le régionalisme économique prend racine en Asie de l'Est" (Kawai et Wignaraja, 2007, 19).

Certains y verront là soit l'émergence encore balbutiante d'une identité régionale commune (*Asian way*), renforcée par l'expérience traumatisante de la crise financière et prélude à la formation d'un régionalisme asiatique (Stubbs, 2002, 444 ; Shambaugh, 2004, 96). D'autres, un signe parmi d'autres d'un engagement de plus en plus profondément ancré en faveur de la liberté des échanges et d'une institutionnalisation de la coopération économique pour apporter plus de stabilité dans les échanges et plus de sécurité économique vis-à-vis de la mondialisation (Qiu Fanyang, 2004, 20 ; Webber, 2001, 358). Et d'autres encore que le régionalisme, "cette maladie partie de l'Europe", a fini par toucher le monde entier (Bhagwati, 2005), au point de menacer le système commercial multilatéral et de créer un *patchwork* d'accords, plus divergents que convergents, qui n'aide en rien à la cohésion économique de la région (Sally, 2006 ; Dent, 2006 ; Bowles, 2002). Les explications font florès ; deux retiennent notre intérêt : selon la première, il y aurait un lien entre l'intégration économique *de facto* et les développements régionaux récents ; selon la seconde, de nouvelles configurations se mettent en place en Asie, des configurations qui rompent les équilibres antérieurs et ont fait émerger des réponses stratégiques différenciées.

1)- La première explication, celle du passage d'une intégration jusqu'ici *de facto* à une intégration *de jure* (Oman, 1996), est tentante, et de nombreux signes penchent en sa faveur. Tout d'abord, si l'intégration économique a surtout été tirée jusqu'ici par les marchés, les entreprises demandent aujourd'hui plus de transparence et de convergence dans les règles, plus d'ouverture et de meilleures infrastructures également. Les réseaux de production se sont développés à travers toute l'Asie, se sont complexifiés, ont entraîné une croissance du commerce intrarégional et ouvrent la porte à des gains de

commerce potentiels d'autant plus grands que les marchés sont encore très cloisonnés<sup>4</sup>. Ensuite, l'ANASE constitue le meilleur point d'ancrage d'un régionalisme en Asie. Certes, l'organisation présente de nombreuses faiblesses (Hochraich, 2004 ; Montsion et Stubbs, 2007), à commencer sur le plan du commerce intrarégional qui représente à peine 25% du commerce total et sur le plan de la cohésion interne, mais l'ANASE a aussi développé un modèle de coopération régionale original et, depuis 1992, elle est engagée dans un processus qui doit faire d'elle une zone de libre-échange (*Asean Free Trade Area*). Enfin, l'ANASE est au centre de la plupart des grandes initiatives régionales. Si les pays membres ont pris conscience de son importance stratégique et de la nécessité de demeurer unis (Ong Keng Yong, 2006), ils ont aussi conscience du fait que l'ANASE sera d'un poids économique et politique négligeable si sa vision du régionalisme n'inclut pas la Chine, le Japon et la Corée du Sud (Susumu, 2004, 42).

Cette première explication manque toutefois de robustesse et soulève certains problèmes. On en relèvera quatre. Tout d'abord, elle accorde à l'économie un rôle déterminant, au point de voir dans le régionalisme un phénomène presque "naturel" qui transcende les frontières politiques et oriente de manière univoque les stratégies d'acteurs. Ensuite, même si les analyses se concentrent principalement sur l'Asie de l'Est et du Sud-Est, les accords signés, en négociation ou projetés débordent très largement cette région, et, pour la plupart, sont bilatéraux. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'ANASE, on peut se demander si ce n'est pas la crainte de voir l'organisation se désintégrer *de facto* sur le plan économique sous l'effet de la recomposition des réseaux autour de la Chine, que la volonté de mettre les institutions en phase avec le commerce, qui motive les projets régionaux de ses membres. Enfin, si toutes les études tendent à montrer qu'un régionalisme de type ANASE + 3 ou ANASE + 6 pourrait apporter des avantages économiques à ceux qui y participent, ces gains sont, d'une façon générale, limités en raison de l'orientation des flux commerciaux vers les États-Unis, ce qui donne un certain poids à ceux qui préconisent plutôt une zone de libre-échange Asie-Pacifique.

2)- L'économique et le politique sont, donc, loin de converger, même si les milieux d'affaires pressent les gouvernements d'ouvrir les marchés et que les échanges intrarégionaux progressent rapidement. Tout se passe comme si il y avait deux dynamiques en œuvre, l'une, commerciale, émergeant des marchés eux-mêmes, et l'autre, stratégique, relevant des choix politiques et confrontant des visions très différentes de ce que doivent être les structures de sécurité et de co-prospérité dans un contexte de reconfiguration en profondeur de la région.

---

<sup>4</sup> L'option ANASE + 3 (Chine, Corée, Japon) est généralement privilégiée, mais une étude conjointe conclut qu'un accord trilatéral de "haute qualité" incluant les services procurerait de nombreux avantages aux trois pays. (Trilateral Joint Research conducted by Development Research Center (China), National Institute for Research Advancement (Japan), Korea Institute for International Economic Policy (Korea), *Joint Report and Policy Recommendations concerning a Free Trade Agreement among China, Japan and Korea*, 11 décembre 2006.

Trois phénomènes attirent notre attention. Sur le plan politique, il faut noter l'intérêt nouveau de la Chine et du Japon pour le régionalisme et la surenchère à laquelle se livrent ces deux pays en matière d'accords, mais aussi le changement d'attitude des États-Unis : ceux-ci ne s'opposent plus, comme autrefois, aux initiatives régionales. Par contre, ils sont toujours très présents dans la région et leurs propres initiatives commerciales croisent celles de la Chine et du Japon.

Le second phénomène est économique et découle de la réorganisation des réseaux de production. Quatre constatations s'imposent : (1) les échanges commerciaux sont mieux équilibrés entre les pays d'Asie qu'entre ceux-ci et les États-Unis, chacun cherchant à préserver ses avantages en privilégiant les partenariats commerciaux plutôt que les accords de libre-échange ; (2) l'intégration trans-Pacifique reste en surface alors qu'elle se fait davantage en profondeur en Asie de l'Est et du Sud-Est ; (3) les réseaux commerciaux et d'investissement ne suivent plus les réseaux d'alliances traditionnels ; et (4) un partenariat économique atypique s'est mis en place entre les États-Unis et la Chine (Constantin et Deblock, 2004), et celui-ci pèse de plus en plus sur les partenariats que les États-Unis ont établi dans la région avec le Japon, la Corée ou Taïwan. Enfin, sur le plan institutionnel, le régionalisme est sorti du cadre de l'APEC dans lequel il était cantonné. Le forum lui a servi d'incubateur et de terrain d'apprentissage, mais, désormais, même si certains continuent de penser, comme à l'OMC d'ailleurs, qu'entre le régionalisme et le multilatéralisme, la complémentarité est totale, le cadre institutionnel ne répond plus vraiment aux intérêts stratégiques des uns et des autres.

Partant de ces constats, une abondante littérature, largement inspirée du courant réaliste en relations internationales, met l'accent sur la sécurité et les nouveaux équilibres de puissance, non sans insister sur les nouvelles poussées de nationalisme (Byung-Joon Ahn, 2004) et le retour en force des zones d'influence d'antan (Roy, 2005 ; Chung Chien-Peng, 2004 ; Watanabe, 2004). Ces interprétations considèrent le régionalisme comme une construction malléable, mais elles prêtent le flanc à deux critiques, soit de participer d'un débat américano-centriste qui cadre mal avec les réalités de l'Asie, et de réduire le régionalisme à un jeu stratégique et, par là, de mésestimer ses dimensions proprement économiques et surtout le fait que la coopération économique régionale progresse. En fait, comme nous allons le montrer maintenant en nous concentrant sur les initiatives de trois des grands acteurs régionaux, soit les États-Unis, la Chine et le Japon, il n'y a pas une mais plusieurs visions d'un régionalisme "pour l'Asie".

## 2. DES ÉTATS-UNIS QUI SE CHERCHENT

Pour les États-Unis, le concept de régionalisme prend deux sens différents, selon qu'il renvoie aux questions de commerce ou à celles de sécurité. Les États-Unis sont une nation de commerçants et le commerce a depuis toujours été au centre de leur politique étrangère. Ce qui fait toutefois l'originalité de leur

politique commerciale, c'est le cadre doctrinal, en l'occurrence l'internationalisme libéral, sur lequel elle s'appuie depuis la grande réforme commerciale de 1934 (Ikenberry, 2005). Leur internationalisme libéral partage avec l'ancien internationalisme libéral britannique les mêmes idées de liberté commerciale et de paix économique, mais s'en démarque sur trois points : il associe la libéralisation des échanges à l'application des principes de réciprocité diffuse, d'égalité de traitement et de concurrence loyale ; il repose sur une conception contractuelle et multilatérale des relations commerciales ; et il élargit l'idée de paix par le commerce pour lui associer les idées *mélioristes* de démocratie et de progrès social. Si le multilatéralisme en constitue la pierre angulaire, ce qui le définit ce n'est pas le nombre des acteurs mais les principes sur lequel il repose (Ruggie, 1992), avec une conséquence importante : entre le multilatéralisme, le régionalisme et le bilatéralisme il ne peut y avoir qu'une différence de niveaux. Les principes étant communs aux trois niveaux, notamment celui de réciprocité, non seulement les trois niveaux sont complémentaires, mais dès lors que la finalité, la libéralisation des échanges, est la même, ils se renforcent mutuellement, ce qui atténue de beaucoup l'objection selon laquelle le régionalisme serait une entorse sérieuse au principe de la nation la plus favorisée.

La doctrine de sécurité, qui a pris forme avec la Guerre froide, est le compagnon de l'internationalisme libéral. Débouchant sur une stratégie d'alliances, elle place les États-Unis au centre de l'échiquier international, faisant d'eux une sorte de *primus inter pares* auquel il incombe de préserver la stabilité du système international mais aussi d'associer la sécurité à la sécurité économique et celle-ci à la libéralisation des échanges. L'internationalisme libéral donne ainsi un sens à la sécurité, comme il en donne un au commerce, mais, en contrepartie, la doctrine de sécurité débouche sur une stratégie d'alliances différenciée selon les régions géographiques, et ce, en fonction du degré de menace. Entre les deux conceptions du régionalisme, il n'y a pas nécessairement contradiction. L'expérience du Plan Marshall et celle de l'Alliance pour le progrès démontrent qu'il était possible de regrouper les pays au sein d'une même communauté de sécurité, tout en poursuivant un projet d'union économique. Une telle union reposait sur des institutions intergouvernementales inspirées des mêmes principes que ceux du GATT, ce qui revenait à faire de l'intégration le résultat de la seule libéralisation des échanges et une étape vers un multilatéralisme complet, et non, comme le souhaitaient les Européens et les Latino-américains, le socle économique d'un projet politique plus large.

Dans le cas de l'Asie, les États-Unis n'ont jamais cherché à fondre les deux conceptions du régionalisme. Si l'Asie fut, avec l'Europe, la région du monde qui profita le plus de l'aide américaine, en appui à leur lutte contre le communisme, mais aussi pour changer les institutions et diffuser les valeurs de la démocratie libérale, c'est néanmoins davantage sur la doctrine des alliances que sur l'internationalisme libéral qu'ils s'appuyèrent pour y assurer leur sécurité et celle de leurs partenaires. Là encore, un certain équilibre a fini par s'établir.

D'un côté, la *Pax americana* a apporté une certaine sécurité et circonscrit les zones de conflit, de l'autre, les réformes économiques ont permis à plusieurs pays de trouver les voies de la prospérité, et ce malgré de nombreuses entorses à la démocratie et à la liberté économique.

### **2.1 L'APEC et le nouveau régionalisme économique**

Tout au long de la Guerre froide, les États-Unis ont dû composer en matière de sécurité avec les réalités régionales. Ils n'ont cependant jamais abandonné leur projet d'unifier le monde par le commerce et les valeurs partagées, encore moins perdu de vue leurs intérêts commerciaux, relançant ainsi continuellement les négociations commerciales multilatérales, toujours avec les mêmes objectifs d'ouvrir et d'encadrer les marchés, de freiner les ambitions économiques de leurs partenaires et de préserver la paix économique.

À partir des années 1980, leur politique commerciale va prendre des directions nouvelles. D'abord, elle s'oriente, sous la pression des multinationales, vers la protection des droits économiques des entreprises et l'élargissement des négociations à de nouveaux domaines. Ensuite, elle emprunte des voies de négociation parallèles à la voie multilatérale, notamment celle du bilatéralisme, avec l'objectif de faire pression sur leurs partenaires et sur le système commercial multilatéral. Un précédent majeur sera créé avec l'accord de libre-échange avec le Canada puis avec l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Enfin, dans les années 1990, alors qu'avec la fin de la Guerre froide, l'ancienne division cardinale du monde, entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud, laisse place à de nouvelles formes de rivalité, entre les grandes régions économiques du monde, les États-Unis vont redéfinir leurs relations économiques internationales à l'aune d'une nouvelle doctrine, le "régionalisme ouvert".

Ce qu'on a appelé alors, à défaut de mieux, le "nouveau régionalisme", n'était en fait, dans la perspective américaine, que la combinaison des deux doctrines, l'internationalisme libéral et les alliances de sécurité. De grandes initiatives régionales furent ainsi lancées, d'abord en direction des Amériques et de l'Asie-Pacifique, mais également en direction de l'Europe, de l'Afrique et plus tard du Moyen-Orient. Aucune de ces initiatives n'a donné de résultats tangibles, mais elles ont néanmoins permis aux États-Unis de donner un nouveau souffle à leur politique commerciale et, en prenant l'initiative, de se présenter comme puissance régionale responsable. Mais, comme le montre le cas de l'APEC, le fait de partager les rives du Pacifique ne crée ni une communauté d'intérêts, ni une quelconque dynamique régionale au sens identitaire<sup>5</sup>.

L'APEC a été pensée dans le contexte particulier des années 1990, avec, de la part des États-Unis, deux objectifs : encadrer le dynamisme économique de

---

<sup>5</sup> Segal (1990) est encore plus brutal : non seulement le Pacifique n'est pas une région cohérente, mais le penser en terme de communauté régionale, c'est regarder en arrière.

l'Asie et renforcer le système commercial multilatéral<sup>6</sup>. Symbole du "régionalisme ouvert", l'APEC est toujours considérée par les États-Unis comme l'instrument le plus efficace pour ancrer l'internationalisme libéral en Asie, empêcher les dérives régionalistes et freiner les ambitions économiques de certains pays (Bergsten, 2007a). Le forum de l'APEC n'aurait d'ailleurs jamais vu le jour sans la force stabilisatrice des États-Unis. Ils y ont joué un rôle d'intermédiaires et ont servi de catalyseur à une coopération régionale reconnue utile (Aggarwal et Morrison, 1998). Les États-Unis n'ont toujours pas renoncé à institutionnaliser le forum, encore moins abandonné leur projet d'y implanter une zone de libre-échange, mais, pour autant (Feinberg, 2006), ils ne parviennent pas à vraiment convaincre leurs partenaires, à obtenir d'eux des engagements précis, ou à établir un agenda de négociations. Qui plus est, l'approche légaliste qu'ils ont voulu donner à l'APEC cadre mal avec la diplomatie des petits pas et une ouverture commerciale rythmée par les besoins du développement souhaité par de nombreux pays (Beeson, 2003 ; Crone, 1993). L'APEC est un forum d'échanges important. Mais le contexte a changé, d'autres cadres institutionnels ont surgi et les objectifs ambitieux de Bogor (1994) ont fait place à une coopération économique "*soft*" (Cook et Gyngell, 2005)<sup>7</sup> : en clair, les choses se passent désormais ailleurs.

## 2.2 *Responsabiliser la Chine*

Face à ce qui se passe en Asie, deux interprétations sont possibles<sup>8</sup>. Selon la première, défendue surtout par les réalistes, la responsabilité de la situation revient d'abord à l'administration Bush. Celle-ci est accusée de nonchalance et de naïveté face au discours pacifique de la Chine, voire encore de céder trop facilement aux milieux industriels et financiers (Barfeld, 2004 ; Gordon, 2003). Cette politique aurait eu trois conséquences : la première, d'avoir laissé la Chine occuper le terrain commercial ; la seconde, d'avoir laissé émerger un nouveau régionalisme dont ils seraient exclus ; et la troisième, d'avoir laissé la Chine développer une diplomatie régionale qui n'aurait d'autre finalité que de bouter les États-Unis hors d'Asie. Les États-Unis ont certainement leur part de responsabilité dans les évolutions récentes en Asie. Leur arrogance a fini par laisser les pays asiatiques au sein de l'APEC et leur indifférence calculée pendant la crise asiatique a froissé les pays de l'ANASE et la Corée, mais, et c'est l'interprétation que nous retiendrons, le problème vient moins de la nonchalance de l'administration américaine que de ses tergiversations quant à la voie à prendre face aux nouvelles dynamiques régionales.

---

<sup>6</sup> L'objectif de Washington était d'emboîter les blocs régionaux les uns dans les autres et de se placer à l'interface de grandes zones de libre-échange.

<sup>7</sup> Pour les deux auteurs, l'APEC a un mandat confus, trop de membres, un agenda qui va dans tous les sens, un secrétariat dysfonctionnel et de nouveaux concurrents institutionnels.

<sup>8</sup> Council on Foreign Relations, *U.S.-China Relations : An Affirmative Agenda, A Responsible Course*. Report of an Independent Task Force, Washington, 2007.

Sous la présidence de George W. Bush, en effet, les États-Unis ont adopté une nouvelle doctrine commerciale, dite de "libéralisation compétitive". Ils ont ainsi multiplié les négociations bilatérales, avec un certain succès d'ailleurs, mais la nouvelle dynamique régionale semble toutefois leur échapper. Tout d'abord, sous l'impulsion des investissements étrangers, les chaînes de production se sont réorganisées, les échanges intra-régionaux se sont développés. La dynamique intra-régionale est d'abord venue des firmes asiatiques elles-mêmes, japonaises notamment. Ensuite, l'irruption rapide de la Chine comme puissance économique et son entrée sur la scène diplomatique internationale viennent bouleverser les jeux d'alliances. Enfin, une nouvelle diplomatie commerciale s'est mise en marche, transformant l'Asie en vaste champ de manœuvres. Amorcé dans les années 1990, le mouvement s'est accéléré depuis la crise asiatique, prenant les États-Unis de court (Bergsten, 2007b).

Après s'être longtemps opposés à toute forme de régionalisme qui se ferait sans eux, les États-Unis semblent avoir fait le choix de ne plus s'y opposer, et même de se mettre en retrait, mais s'ils sont prêts à s'accommoder d'une Asie bi- ou tripolaire, ils souhaitent que cela se fasse d'abord dans le cadre plurilatéral et transpacifique de l'APEC. Premier problème : alors qu'ils étaient jusque-là parvenus à canaliser cette nouvelle diplomatie vers l'APEC, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Second problème : leur présence n'est plus aussi prépondérante qu'autrefois (Gordon, 2004). Ils la jugent néanmoins nécessaire, moins pour préserver la stabilité dans la région que pour préserver leurs réseaux économiques et être partie prenante (*stakeholder*) au nouveau régionalisme qui se dessine. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer le lancement, en octobre 2002, d'une nouvelle initiative, en faveur des pays de l'ANASE. Bien qu'accueillie favorablement par certains pays (Eng Chuan Ong, 2003), elle était néanmoins très improvisée. Un accord de libre-échange (ALE) fut néanmoins conclu avec Singapour (2003), et des négociations ouvertes avec la Malaisie et la Thaïlande. Plus récemment, les États-Unis ont signé avec l'ANASE un accord de partenariat renforcé (2005) et un accord cadre en matière de commerce et d'investissement (TIFA) (2006).

Parallèlement, les États-Unis continuent de s'appuyer sur le Japon, la Corée, avec qui ils ont désormais un ALE (2007) et Taiwan, sur leur nouveau partenariat commercial avec l'Inde et, en bordure, avec l'Australie, avec qui ils ont également un ALE (2004) mais leur incertitude persiste quant aux relations avec la Chine. Vis-à-vis d'elle, les États-Unis ont toujours appliqué depuis Nixon une double politique : d'ouverture sur le plan commercial et d'endiguement sur le plan sécuritaire. Prenant acte de sa montée en puissance, ils lui demandent désormais d'être une "partie prenante responsable" (*a responsible stakeholder*) du système international, d'y exercer une influence positive et de se joindre aux efforts des États-Unis en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Leur nouvelle politique repose désormais sur trois grands principes :

1)- La Chine doit comprendre qu'une nation démocratique et libre est une nation plus stable à l'intérieur et respectée à l'extérieur (Christensen, 2006).

- 2)- Elle doit jouer, à côté des États-Unis, un rôle international responsable à la hauteur de la puissance globale qu'elle est devenue, que ce soit dans les domaines de la sécurité collective, de la résolution des conflits, du commerce, de la santé, de l'environnement ou encore de l'énergie.
- 3)- elle doit être transparente dans le domaine militaire et privilégier la résolution pacifique des conflits. La diplomatie bilatérale reste privilégiée, ce qui porte préjudice aux solutions régionales.

### 3. UNE CHINE QUI SE VEUT RASSURANTE

Des trois grandes puissances régionales, c'est la Chine qui a sans doute le plus modifié son approche du régionalisme asiatique et qui a, ainsi, forcé tant le Japon que les États-Unis à revoir leurs propres stratégies.

Au cours des années 1990 la politique commerciale chinoise a pris progressivement un tournant mondialiste. Fondé sur le principe selon lequel les intérêts de l'État peuvent être réalisés plus facilement dans le cadre d'une économie ouverte, le mondialisme s'est imposé graduellement avec les succès économiques et en poursuivant des réformes économiques internes (Zheng, 2004, 39-40). Le premier changement de perspective sur le commerce international a eu lieu fin des années 1970 et a mené à la création des zones économiques spéciales et à une ouverture timide des liens commerciaux. Il s'est transformé, suite au *nanxun* de Deng Xiaoping<sup>9</sup> et aux négociations amorcées en vue d'intégrer le système commercial multilatéral, en volonté d'utiliser pleinement les possibilités offertes par la mondialisation, tant pour le commerce que pour les investissements.

Le mondialisme à la chinoise repose sur deux piliers. Tout d'abord, les gains économiques tirés des avantages comparatifs sont perçus comme fondamentaux pour la croissance économique du pays<sup>10</sup>. Le cadre de référence mondialiste sert à soutenir la légitimité nationaliste du régime. Il s'agit, en effet, non d'une mondialisation économique qui se ferait au détriment de l'État, mais d'une intégration à l'économie mondiale qui permette de renforcer l'État chinois, son statut et sa position dans le monde (Zheng, 2004, 41-59). L'adoption de ce cadre "mondialiste" ne s'est pas fait sans débats, mais depuis l'entrée dans l'OMC, celui-ci n'a pas été remis en question. Que l'on se réfère aux discours des dirigeants chinois soulignant avec optimisme les possibilités

---

<sup>9</sup> Le *nanxun*, littéralement "tour du Sud", constitue un point tournant des réformes économiques chinoises. Au cours d'une visite des zones économiques de Shenzhen et Xiamen en 1992, Deng Xiaoping avait livré un vibrant plaidoyer pour la relance des réformes économiques fortement ralenties depuis la crise de la place Tiananmen de 1989. Pour une lecture similaire de l'impact du *nanxun* sur les perceptions économiques chinoises, voir Shaun Breslin (2004, 661).

<sup>10</sup> À l'origine du mot d'ordre de "réformes et ouverture" (*gaige kaifang*), on retrouve un changement de compréhension de la théorie des avantages comparatifs qui passe du statut d'outil de l'impérialisme à celui de loi économique universelle applicable aux systèmes socialistes autant qu'aux États capitalistes (Pearson, 2001, 354).

associées à la mondialisation, au 11<sup>e</sup> plan quinquennal qui met l'accent sur l'utilisation des "deux marchés, interne et externe" (*guonei guoji liangge shichang*), ou encore à la masse de publications académiques sur le sujet, il est clair que le discours mondialiste structure la réflexion sur les décisions commerciales tout en ralliant massivement les élites politiques<sup>11</sup>.

Dans cette optique mondialiste, la région immédiate était reléguée au second plan derrière le maintien de l'accès au marché des États-Unis qui devait être garanti par l'accession éventuelle de la Chine à l'OMC et, de manière temporaire, par une participation somme toute passive aux activités de l'APEC. Depuis l'entrée de la Chine dans l'OMC, cependant, Pékin a multiplié les initiatives allant des *Closer Economic Partnership Arrangement* (CEPA) avec Hongkong et Macau, au *Framework Agreement on Comprehensive Economic Cooperation* avec l'ANASE, et du *Trade and Economic Framework* avec l'Australie au *Free Trade Agreement* avec la Nouvelle-Zélande. Ces accords divergent en termes de profondeur, de degré d'institutionnalisation, de couverture géographique et ne montrent ni la qualité ni le degré d'engagement des accords de libre-échange signés par les États-Unis, l'Australie ou Singapour, par exemple (Antkiewicz et Whalley, 2005).

Néanmoins, alors que, durant les années 1990, il était possible de considérer la Chine comme une puissance régionale sans politique régionale (Foot, 2005, 143), tel n'est plus le cas aujourd'hui. D'abord, les contacts croissants entre la Chine et ses voisins au cours des quinze années qui ont suivi l'établissement de liens diplomatiques avec l'ANASE ont poussé le régime chinois à revoir son rôle de puissance régionale. Ensuite, le poids économique et commercial de la Chine commence également à se faire sentir dans toute l'Asie. Ainsi, en 2006, la Chine était la quatrième destination des exportations de l'ANASE (8,7%), derrière les États-Unis (12,9%), l'Union européenne (12,6%) et le Japon (10,8%), mais, avec 11,5% des importations, elle talonne désormais le Japon (12,3%) et devance l'Union européenne (10,1%) et les États-Unis (9,8%)<sup>12</sup>.

Le succès des négociations d'accession à l'OMC peut expliquer en partie l'attention nouvelle accordée au régionalisme par Pékin, puisqu'il a mis fin à l'incertitude qui caractérisait les échanges commerciaux sino-américains jusqu'en 1999 et qu'il permet à la diplomatie commerciale chinoise de s'atteler à de nouveaux projets. Ce recentrage sur la périphérie de la Chine prend aussi ses sources dans une réévaluation des liens entre la Chine et l'Asie de l'Est qui s'est effectuée, pendant la seconde moitié des années 1990, sur deux axes : un nouveau sentiment d'appartenance et de responsabilité régionale, et une prise de conscience de la vulnérabilité de l'économie chinoise à l'instabilité économique régionale.

---

<sup>11</sup> Les dirigeants chinois sont en fait "extrêmement enthousiastes" lorsqu'ils présentent les bienfaits de la mondialisation, un phénomène que certains qualifient même de "transe" (*entrancement*) mondialiste (Knight, 2003, 319).

<sup>12</sup> Les données proviennent du site de l'ANASE (ASEAN).

### 3.1 *Le régionalisme de bon voisinage*

La révision de la position chinoise sur le régionalisme vient d'abord de l'expérience de la coopération diplomatique avec l'ANASE. Le fait que l'approche diplomatique des pays de l'ANASE (*the ASEAN way*), qui repose sur le dialogue permanent, encourage la recherche du consensus tout en évitant la confrontation (Ba, 2006, 160 ; Zhang Yunling, 2005, 60 ; CICIR-ASEAN Group, 2002, 2), ne remet pas en question les principes de souveraineté nationale et d'indépendance diplomatique promus par Pékin (Shambaugh, 2004, 69 ; Kuik Cheng-Chwee, 2005, 107-110). Mieux, il constitue un élément clé de la socialisation des élites politiques chinoises dans les mœurs diplomatiques régionales effectuée par le truchement de l'*ASEAN Regional Forum* (ARF).

Cette socialisation se manifeste par l'adoption, en 1996, d'un "nouveau concept de sécurité" (*xin anquanguan*) qui se rapproche de la notion de "sécurité globale" (*comprehensive security*) chère aux autres pays asiatiques<sup>13</sup> en ce qu'il dépasse les définitions militaires de la sécurité et donne la priorité à la confiance mutuelle, aux bénéfices partagés, à l'égalité et à la coopération<sup>14</sup>. Ce nouveau concept permet à la fois de critiquer l'approche stratégique des États-Unis reposant sur les alliances bilatérales traditionnelles et de désamorcer le sentiment de menace chinoise qui commençait à se répandre en Asie du Sud-Est en réaction à l'annonce des revendications territoriales chinoises en Mer de Chine du Sud et aux manœuvres militaires contre Taiwan en 1995-1996. Ce changement d'attitude, se reflète, par la suite, dans la doctrine de "développement pacifique" (*heping fazhan*) qui proclame que la Chine ne cherchera pas à bousculer le système mondial malgré le développement rapide de son économie (Zheng B., 2005) et dans la volonté de s'affirmer comme "puissance responsable" (*fuzeren daguo*), tant au niveau régional que mondial (Jiang Yuncang, 2004, 63 ; Xiao, 2003, 46-47).

L'offre d'un ALE avec l'ANASE et l'extension de la coopération en matière de sécurité aux questions dites non traditionnelles (coopération en matière de trafics illégaux, coopération environnementale et épidémiologique, coopération énergétique, etc.) permettent à la Chine de poursuivre sa stratégie mondialiste de développement économique dans un environnement politique stable, tout en assurant ses voisins de la bienveillance de ses intentions et en facilitant la

---

<sup>13</sup> La Chine fut ainsi le premier État non-membre de l'ANASE à adhérer au Traité d'amitié et de coopération du sud-est asiatique. Elle a négocié un code de conduite (non contraignant) concernant les différends territoriaux en mer de Chine du Sud

<sup>14</sup> Sun Shangwu, Premier Pushes "Win-Win", *China Daily* (2003/11/03) ; FMPRC, Zhongguo guanyu xin anquanguan de lichang wenjian (Position Paper on China's New Concept of Security) (2002/07/31). <http://www.fmprc.gov.cn/ce/cekor/chn/xwxx/t81327.htm>

régulation des échanges économiques<sup>15</sup> avec, en plus, la satisfaction de prendre le Japon de vitesse.

### 3.2 *La poursuite de la stabilité*

La seconde source de motivation est d'ordre économique. Bien que la Chine ait su tourner la crise asiatique à son avantage, notamment en faisant preuve d'une grande responsabilité dans la tourmente en maintenant inchangée la valeur du yuan, cette crise a aussi éveillé de nouvelles inquiétudes pour les autorités de Pékin. En premier lieu, la fin des années 1990 a démontré que la mondialisation pouvait être une arme à double tranchant. L'exemple de la débâcle du régime de Suharto en Indonésie a rappelé aux dirigeants du PCC qu'existaient de grands dangers politiques à des rapports trop intimes avec les flux commerciaux et financiers internationaux. En second lieu, l'impact sur l'économie chinoise de la crise asiatique, bien qu'amorti par les pare-feux financiers qui isolaient les marchés chinois, a démontré à la Chine que l'interdépendance économique créait des risques de contagion (Yu-Shek Cheng, 2004, 91 ; Kerr, 2004, 87 ; Dieter et Higgott, 2002, 39). Au vu des impacts nationaux de la crise asiatique, le gouvernement chinois a reconnu que le développement économique ne pouvait se produire que dans le cadre d'un environnement régional stable. Pour préserver cette stabilité, le régime a accepté qu'il pourrait avoir à sacrifier certains intérêts économiques à courte vue, à accepter certaines limites à son autonomie en matière de politiques économiques ou à offrir des compensations à ses partenaires régionaux (Sheng Lijun, 2006, 9 ; Ma Yanbing, 2002, 38).

Ainsi, même si les autorités chinoises ont, tout comme les États-Unis, opposé une fin de non-recevoir à la proposition japonaise de créer un Fonds monétaire asiatique (FMA), elles ont néanmoins pris conscience de la nécessité d'établir une coopération monétaire régionale plus étroite entre les banques centrales. Ce sera l'*Initiative de Chiang Mai*, annoncée en mai 2000 par les ministres des finances de l'ANASE + 3, qui constitue un instrument régional pour renforcer la stabilité des monnaies et protéger la croissance économique contre la volatilité des capitaux (Kawai & Motonishi, 2005, 1-2).

La proposition d'ALE avec l'ANASE reflète aussi la volonté de la Chine de préserver la stabilité régionale en offrant à ses voisins un accès privilégié à son marché, de manière à amoindrir les craintes de désindustrialisation qu'avait soulevées l'entrée de la Chine dans l'OMC. En ce sens, le statut de pays en développement a facilité l'obtention d'un accord puisque la Chine et ses voisins ont pu se prévaloir de la clause d'habilitation pour échapper à l'article XXIV du GATT, beaucoup plus exigeant quant aux obligations à respecter pour la mise

---

<sup>15</sup> Pour Long Yongtu, négociateur principal de la partie chinoise, "*The establishment of a China-ASEAN FTA will undoubtedly enable the two sides to complement each other and unite their strengths, explore new development opportunities, enhance their capacity to withstand the risks of economic globalization and enhance Asian countries' role in international trade affairs*". Free Trade Zone to Bring Nations Closer, *People's Daily Online*. (2005/05/17).

en place d'une entente de libre-échange. Néanmoins, il est difficile de mesurer l'impact économique du rapprochement entre la Chine et l'ANASE, concrétisé par l'accord de 2002 (*Framework Agreement on Cooperative Economic Cooperation*). L'accord est souple, limité au commerce de certaines denrées alimentaires, des biens manufacturiers et de certains services et prévoit que la transition devra être complétée d'ici 2010 ou 2015 selon les pays. Il a toutefois été bien accueilli par la majeure partie des pays du sud-est asiatique qui y a reconnu la volonté de la Chine de se comporter en partenaire responsable.

Cet accord n'est pas sans conséquence pour l'économie chinoise : les provinces et territoires du sud-ouest chinois (Guangxi, Guizhou, Yunnan et Sichuan/Chongqing) sont en concurrence directe avec les pays de l'ANASE dans les domaines de l'agriculture tropicale et de la production à forte intensité de main-d'œuvre. Toutefois, ces provinces ont aussi beaucoup à gagner d'une augmentation des échanges et du développement du réseau d'infrastructures transfrontalier<sup>16</sup>. De surcroît, l'harmonisation graduelle des règles en matière d'investissement devrait profiter aux grandes entreprises d'État chinoises. Quant aux firmes multinationales, responsables pour environ 60% du commerce entre la Chine et l'ANASE, elles bénéficient de la libre circulation des intrants et des produits semi-finis (Frost, 2004).

Tout semble donc indiquer que les coûts d'ajustement sont diffus et touchent des acteurs peu puissants et difficilement mobilisables, surtout les producteurs agricoles, alors que les gains se concentrent entre les mains de groupes d'intérêts restreints et puissants. Cet accord semble donc être aligné sur les intérêts d'un groupe composite alliant les élites politiques régionales et des entrepreneurs tournés vers l'exportation (Zweig, 2002 ; Moore, 2002 ; Dittmer et Gore, 2001) qui militent pour une mondialisation accrue de la politique commerciale chinoise.

En somme, la nouvelle politique régionale de la Chine participe d'abord d'une diplomatie de "bon voisinage, voisinage sécuritaire et voisinage prospère" (*mulin, anlin, fulin*)<sup>17</sup>. Dans un contexte où il s'agit de privilégier le développement économique et la stabilité intérieure, le régionalisme présente le triple avantage de calmer les appréhensions des pays voisins, de créer un environnement régional de prospérité partagée et de poursuivre l'approfondissement de la coopération.

Frileux à l'égard du multilatéralisme régional à l'origine, le gouvernement chinois l'a donc ensuite embrassé de manière plus enthousiaste, avant de devenir lui-même un "entrepreneur institutionnel régional". Les autorités chinoises n'ont cependant pas décidé de modifier la trajectoire mondialiste de

---

<sup>16</sup> Pour le gouverneur du Yunnan, Xu Rongkai, "When the CAFTA is up and running, it will turn this remote area into the front line in China's trade cooperation with Southeast Asian countries". Southwest China Anticipates Free Trade with ASEAN, *People's Daily Online*, 7 septembre 2002. Pour un point de vue moins optimiste, voir : Who Benefits most from CAFTA?, *Xinhua*, 6 novembre 2006.

<sup>17</sup> L'expression a été utilisée pour la première fois par Wen Jiabao à l'occasion du sommet sur le commerce et les investissements entre la Chine et l'ANASE à Bali, le 7 octobre 2003.

leur politique commerciale, mais plutôt d'ouvrir des voies complémentaires et de multiplier les initiatives bilatérales et régionales. À bien des égards, leur approche ressemble à celle des États-Unis, le mondialisme et le bilatéralisme ne faisant qu'un, mais elle s'en démarque par la manière tout à fait particulière qu'a la Chine de mettre l'ouverture commerciale au service de son développement et, parallèlement, de lier sa sécurité à la modernisation de son économie et à la préservation d'une image de puissance responsable. Dans ce contexte, Pékin met l'accent au niveau régional sur l'ANASE + 3, ce qui lui permet de s'effacer derrière le leadership de l'ANASE, mais poursuit aussi des ALE bilatéraux avec des pays hors-zone, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, tout en soutenant les travaux de l'APEC et de l'OMC qui lui permettent de maintenir des contacts réguliers avec ses principaux marchés d'exportation.

#### 4. UN JAPON QUI AFFICHE DE NOUVELLES AMBITIONS

Malgré sa puissance et son implantation profonde en Asie, le Japon a toujours eu une politique internationale et régionale réservée. Pour reprendre les mots de Pyle (2007, 279), "le Japon s'ajuste à l'ordre international, il ne le crée pas". Sans être purement "réactif", le Japon d'après-guerre n'a jamais eu de prétentions hégémoniques, préférant plutôt se mouler dans l'alliance bien établie avec les États-Unis et en retirer le plus de bénéfices. Sur le plan régional, le Japon a servi de guide en appuyant les pays qui allaient s'inspirer de son modèle dit des "voies sauvages" pour s'industrialiser (Korhonen, 1988, 43-47) et en utilisant les réseaux des *keiretsu* pour tisser des liens économiques étroits, plutôt que mettre de l'avant une politique régionaliste, pour des raisons historiques évidentes. Jusqu'à la crise financière asiatique, le Japon a concentré ses efforts sur le renforcement des liens entre l'Asie et le continent américain et la construction d'organisations faisant le pont entre ces deux régions. La création de l'APEC, en 1989, est venue, en quelque sorte, parachever ces efforts (Yoshida, 2004 ; Ravenhill, 2001) pour faire du Japon un courtier des intérêts trans-Pacifique (Korhonen, 1988 ; Funabashi, 1995).

Le Forum de l'APEC, dans ses structures, respectait l'esprit de ce que devait être ce "régionalisme ouvert" que promouvait le Japon. Cette coopération devait reposer sur quelques principes généraux : un dialogue informel et constructif dans le cadre de conférences ou de forums caractérisés par un faible degré de légalisation et d'institutionnalisation ; une adhésion ouverte à tous les pays et aux nombreux autres acteurs de la région ; le rapprochement économique et politique des pays membres par le truchement d'accords et de programmes développés dans un processus de décision consensuel et volontaire, et la promotion d'une intégration économique sous la gouverne des forces du marché, mais à un rythme et dans des formes qui respectent les choix nationaux de développement (Boulanger, 2003, 378-79). L'APEC a ouvert la porte à un "fonctionnalisme coopératif" qui "s'insère bien dans une région

récalcitrante aux règles et aux mécanismes régionaux unifiés" et où chacun reste jaloux de son territoire et de sa souveraineté (MOFA, 2005).

Malgré ses aspects bénéfiques, l'APÉC est un échec.<sup>18</sup> Lorsque la crise financière éclate, l'APÉC est une institution vide. Mais le Japon a déjà commencé à repenser sa stratégie régionale à la lumière de ce qui lui paraissait être les deux nouvelles tendances de fond de l'économie mondiale : la régionalisation des échanges et l'ascension spectaculaire, mais problématique, de la Chine.

#### **4.1 La création d'une communauté asiatique**

Depuis l'ère Meiji, les rapports asymétriques ont toujours joué, en Asie, en faveur du Japon, lui ont permis de la dominer "confortablement" (Pyle, 2007, 285) et de s'installer en haut de la hiérarchie économique (Hatch et Yamamura, 1996). Mais depuis une décennie, le Japon ne voit plus la régionalisation comme un objet tabou de politique, mais comme la solution à un déséquilibre dans l'économie mondiale qui tire sa source, selon le METI (2005, 63), dans l'écart qui se creuse entre l'expansion de la production et des exportations en Asie et celle de la consommation et des importations aux États-Unis et qui se répercute sur les structures financières et l'accumulation vertigineuse de devises étrangères en Asie. À l'image du déséquilibre commercial nippo-américain des années 1980 et 1990, ce déséquilibre trans-régional, avec la Chine à l'avant-scène, "s'ossifie" (Mikuni et Murphy, 2002) rapidement et rend vulnérable le Japon et l'Asie. Qui plus est, la "structure triangulaire" du commerce (la production, l'assemblage et la consommation) met en relief le rôle passif des États-Unis et de l'Europe à titre d'importateurs de biens de consommation et d'équipement en provenance de l'Asie alors qu'au sein de celle-ci, le "renforcement de l'autonomie industrielle" renvoie plutôt à une division régionale du travail dans laquelle le Japon tente de sauvegarder sa compétitivité face à ses partenaires asiatiques en maintenant une base industrielle étroitement imbriquée à celle de l'Asie<sup>19</sup>. L'interdépendance industrielle régionale, soutenue par des réseaux complexes de production, demeure compétitive mondialement grâce aux échanges trans-frontaliers et à la complémentarité économique (METI, 2005, 240-241).

En clair, le Japon ne se considère plus comme un modèle, mais comme un "élément constitutif de l'Asie orientale" (METI, 2005, 241) ou un "pionnier

---

<sup>18</sup> Malgré sa souplesse institutionnelle, le Forum Asie-Pacifique n'a jamais été en mesure de faire la synthèse entre les deux modèles de l'*ASEAN way* et de l'approche légaliste américaine. Voir à ce sujet Oga, 2004 ; Davidson, 2004 ; de Bary, 2004 ; Acharya, 2003.

<sup>19</sup> Selon cette division régionale du travail, le Japon et les NPI produisent des biens intermédiaires, pièces et composants, avec une supériorité technologique évidente du Japon, la Chine et l'ANASE importent ces biens et pièces pour la production de biens finis, qu'ils exportent vers les États-Unis et l'Europe. Cette division se renforce, et accroît l'intégration des pays asiatiques (METI, 2005 : 237-266).

cognitif" de l'Asie, selon les mots du Premier ministre japonais Taro Aso<sup>20</sup>. C'est sur l'Asie que le Japon doit s'appuyer. De là naît le projet, assez nébuleux, d'une communauté asiatique fondée sur une définition identitaire, un processus d'intégration spécifique et une croissance autonome au sein de l'économie mondiale (Yamada, 2005, 24-25).

#### **4.2. Une "Chine est-asiatique" plutôt qu'un "Est-asiatique chinois"<sup>21</sup>**

Les appels à une communauté asiatique se sont atténués dernièrement, moins par désintérêt que parce que le Japon peine à suivre les initiatives des uns et des autres, et tout particulièrement celles de la Chine. La Chine inquiète le Japon. Sa crainte principale est de voir se former autour de l'Empire du milieu un "Commonwealth confucianiste" (Lankov, 2005) qui ferait du Japon, démographiquement affaibli, l'un des *dominions* d'une "grande Chine" aux côtés de la péninsule coréenne et du Vietnam. Aux yeux des politiciens japonais, la Chine défend une vision hiérarchique de la région et son influence grandissante doit être freinée, ou du moins être diluée dans une communauté asiatique mieux équilibrée et qui reposerait sur trois piliers : l'ANASE, la Chine et le Japon (Terada, 2006).

L'objectif du Japon est de développer une coopération fonctionnelle, d'établir des liens plus formels dans la région et "d'enlacer" les intérêts divergents dans un réseau d'institutions, que ce soit dans le cadre d'initiatives comme celle de Chiang Mai ou par le truchement d'accords commerciaux. Cette stratégie va ainsi conduire Tokyo à se rapprocher à son tour de l'ANASE, à ouvrir parallèlement des négociations bilatérales tous azimuts, à participer activement à l'ANASE+3 et à multiplier les projets de partenariats, dont celui d'une ANASE + 6 qui inclurait l'Inde, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Les résultats ne sont peut-être pas aussi spectaculaires que ceux obtenus par la Chine, mais on relèvera néanmoins deux éléments. D'une part, l'ancrage asiatique du Japon se poursuit. Les exportations vers l'Asie représentent désormais plus de 46% de ses exportations totales et les importations de la région, 41% de ses importations. De plus, l'Asie est depuis 2006 le premier marché en importance quant aux ventes locales des filiales japonaises à l'étranger, surpassant les États-Unis pour la première fois. Ces filiales ont plus de 3,1 millions d'employés en Asie, dont la moitié en Chine, alors qu'aux États-Unis elles ont 650 000 employées. Le commerce intrafirmes du Japon avec l'Asie augmente considérablement. Plus du tiers des exportations intrafirmes concerne Asie, alors que 90% des importations intrafirmes provient de l'Asie, indiquant le poids considérable des firmes japonaises dans l'économie de la région (METI,

---

<sup>20</sup> Taro Aso (alors ministre des Affaires étrangères), "Asian Strategy as I See It : Japan as the "Thought Leader" of Asia", Allocution prononcée devant le *Foreign Correspondents' Club of Japan*, Tokyo, 7 décembre 2005.

<sup>21</sup> Lizée, 1997, 345.

2008). L'Asie n'est plus simplement une plateforme d'exportation pour le Japon, mais également un marché régional important.

## CONCLUSION

De notre étude comparative, nous pouvons tirer trois grandes conclusions. Tout d'abord, pour ce qui a trait aux arrangements institutionnels, signés, en négociation ou proposés, nous avons pu relever non seulement leur nombre et leur grande diversité, tant dans le contenu que dans le niveau des engagements, mais également la difficulté de définir une couverture géographique. Entre le projet très large des États-Unis de transformer le Bassin du Pacifique en zone de libre-échange et le projet japonais de créer une communauté asiatique de type ANASE + 3, voire ANASE + 6, on notera surtout que, dans l'immédiat, c'est le pragmatisme qui domine et pousse les acteurs dans trois directions : celle du bilatéralisme en premier lieu, celle de l'approfondissement de l'intégration dans le cadre de l'ANASE en second lieu, et celle du plurilatéralisme éclectique enfin. Le seul point en commun de ces schémas d'intégration repose sur l'idée d'une Asie ouverte, aux frontières "poreuses" (Katzenstein, 2005).

Ensuite, sur le plan des idées et des valeurs, les choses ne sont guère plus claires. Si les États-Unis demeurent accrochés au modèle de l'internationalisme libéral, l'opérationnalisation de ce modèle, à commencer au sein de l'APEC, rencontre de nombreuses difficultés, moins pour des raisons de principe qu'à cause de leur incapacité à obtenir des engagements contractuels précis. Du côté de la Chine, l'ouverture régionale constitue un changement important dans sa diplomatie. Deux éléments d'explication peuvent être avancés : premièrement, elle participe d'une philosophie de "bon voisinage" et de la stratégie de "développement pacifique" qui s'y rattache et, deuxièmement, elle constitue un terrain d'expérimentation d'une diplomatie "responsable" visant à préserver la stabilité régionale. Enfin, du côté du Japon, l'intérêt nouveau pour le régionalisme reflète à la fois un certain désenchantement à l'égard du multilatéralisme, une volonté d'institutionnaliser davantage ses réseaux économiques et une conception nouvelle du développement dans un contexte où la globalisation passe de plus en plus par l'Asie.

Sur le plan plus stratégique, la grande priorité des États-Unis est de "rester" en Asie, par les alliances et les ententes bilatérales ; celle du Japon, d'y consolider sa présence économique en renforçant les liens institutionnels et celle de la Chine d'y maintenir la stabilité régionale propice au développement économique national en vue de poursuivre la modernisation du pays.

De tout ceci, il ressort que si la convergence des projets régionaux n'est guère possible, le problème ne vient pas tant de l'absence d'institutions régionales, que de la coexistence et de la concurrence pacifique de plusieurs visions du régionalisme et des formes institutionnelles que celui-ci devrait prendre. Les États-Unis ne s'opposent plus à des initiatives régionales qui se feraient sans

eux. Si ce qui se déroule en Asie ne mène pas nécessairement à un régionalisme ouvert "à l'américaine", les scénarios de type bloc fermé ou de type guerres commerciales ne sont guères crédibles. C'est peut-être Anthony Miller qui a trouvé la meilleure formule pour décrire ce qui passe actuellement en Asie lorsqu'il parle d'une "conversation incessante" pour "rationaliser le régionalisme", trouver "un consensus sur son avancement" et "former les institutions publiques" en accord avec ses objectifs<sup>22</sup>.

Le Japon, la Chine et l'ANASE sont passés à une forme plus institutionnalisée de régionalisme qui ne dénigre pas conversations ou dialogue, et qui prend la forme de réseaux d'action et de politiques publiques où les participants s'entendent pour respecter non seulement des objectifs, mais également des processus décisionnels. Une telle approche n'est pas coutumière pour les États-Unis, mais ils s'y adaptent. Cela n'exclut pas des initiatives parallèles de leur part ni, à terme, des cadres institutionnels plus "légalistes", notamment par le truchement d'accords de libre-échange dits de "haute qualité", mais chacun semble encore pour le moment se satisfaire du modèle de dialogue constructif, ce qu'on a appelé l'*ASEAN way*.

## BIBLIOGRAPHIE

- ACHARYA A. (2003) Democratization and the Prospects for Participatory Regionalism in Southeast Asia, *Third World Quarterly*, vol. 24, n°2.
- AGGARWAL V. K., MORRISON C. E. (1998) *Asia-Pacific Crossroads : Regime Creation and the Future of APEC*, New York, St. Martin's Press.
- AHN B. (2004) The Rise of China and the Future of East Asian Integration, *Asia-Pacific Review*, vol. 11, n°2, 18-35.
- ANTKIEWICZ A., WHALLEY J. (2005) China's New regional Trade Agreements, *The World Economy*, vol. 28, n°10, 1539-1556.
- BA A. D. (2006) Who's Socializing Whom ? Complex Engagement in Sino-ASEAN Relations, *The Pacific Review*, vol.19, n°2, 157-179.
- BARFELD C. (2004) The United States, China and the Rise of Asian Regionalism, American Enterprise Institute, Vancouver, 29 juin.
- BEESON M. (2003) Does Hegemony Still Matter ? Revisiting Regime Formation in the Asia-Pacific, Colloque *Proceedings Globalisation and Economic Security in East Asia: Governance and Institutions*, 11-12 September, Singapour.
- BERGSTEN C. F. (2007a) Toward a Free Trade Area of the Asia Pacific, *Policy Briefs in International Economics*, Washington, Peter G. Peterson Institute for International Economics, February.
- BERGSTEN C. F. (2007b) China and Economic Integration in East Asia : Implications for the United States, *Policy Briefs in International Economics*, Washington, Peter G. Peterson Institute for International Economics, mars.
- BHAGWATI J. (2005) From Seattle to Hong Kong, *Foreign Affairs*, Special Edition, December, 2-14.

---

<sup>22</sup> Cité dans Paul Evans (2005, 196).

- BISLEY N. (2003) The End of East Asian Regionalism, *The Journal of East Asian Affairs*, vol. 17, n°1, printemps-été.
- BOWLES P. (2002) Asia's Post-Crisis Regionalism : Bringing the State Back, *Review of International Political Economy*, vol. 9, n°2.
- BOULANGER E. (2003) La nouvelle politique commerciale du Japon et le régionalisme asiatique in Deblock C., Turcotte S. F. (dir), *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ?*, Bruxelles, Bruylant, 369-403.
- BRACKEN P. (2000) *Fire in the East : The Rise of Asian Military and the Second Nuclear Age*, London, Perennial.
- BRESLIN S. (2004) Greater China and the Political Economy of Regionalisation, *East Asia*, vol. 21, n°1, 7-23.
- CHRISTENSEN T. J. (2006) China's Role in the World : Is China a Responsible Stakeholder ?, *Remarks Before the U.S.-China Economic and Security Review Commission*, Washington (D.C.), 3 août.
- CHENG J. Y. (2004) The ASEAN-China Free Trade Area : Genesis and Implications, *Australian Journal of International Affairs*, vol. 58, n° 2, 257-277.
- CHUNG C. (2004) Southeast Asia-China Relations : Dialectics of "Hedging" and "Counter-Hedging", in Kin Wah C., Singh D. (2004) *Southeast Asian Affairs 2004*, Singapore, Inst. of Southeast Asian Studies Publications Unit, 35-53.
- CICIR-ASEAN Group (2002) Zhongguo dui Dongmeng zhengce yanjiu baogao (Research Report on China's ASEAN Policy), *Xiandai guoji guanxi* (Contemporary International Relations), n°10, 1-10.
- CONSTANTIN C., DEBLOCK C. (2004) Le yuan et la nouvelle alliance économique entre les États-Unis et la Chine, *Études internationales*, vol. 35, n° 3, 515-534.
- COOK M., GYNGELL A. (2005) How to Save APEC, *Policy Brief*, Lowy Institute, October.
- CRONE D. (1993) Does Hegemony Matter : The Reorganization of the Pacific Political Economy, *World Politics*, vol. 45, n°4, June 501-525.
- DAVIDSON P. J. (2004) The ASEAN Way and the Role of Law in ASEAN Economic Cooperation, *Singapore Yearbook of International Law and Contributors*, vol. 8.
- DE BARY W. T. (2004) *Nobility and Civility : Asian Ideals of Leadership and the Common Good*, Cambridge, Harvard University Press.
- DENT C. M. (2006) The New Economic Regionalism in Southeast Asia : Region-Convergent or Region-Divergent ?, *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 6, n°1, 81-111.
- DIETER H., HIGGOTT R. (2002) Exploring Alternative Theories of Economic Regionalism : From Trade to Finance in Asian Co-operation ?, *Review of International Political Economy*, vol. 10, n°3, August, 435-442.
- DITTMER L., GORE J. (2001), China Builds a Market Culture, *East Asia*, vol. 19, n°3, 9-50.
- ENG CHUAN ONG (2003) Anchor East Asian Free Trade in ASEAN, *The Washington Quarterly*, vol. 26, n°2, Spring, 57-72.
- EVANS P. (2005) Between Regionalism and Regionalization : Policy Networks and the Nascent East Asian Institutional Identity, in Pempel T. J. (dir), *Remapping East Asia : The Construction of a Region*, Ithaca, Cornell University Press, 199-215.

- FEINBERG R. (2006) Comparing Regional Integration in Non-Identical Twins : APEC and the FTAA, *Integration and Trade*, n°10, January-April, 3-30.
- FOOT R. (2005) China's Regional Activism: Leadership, Leverage, and Protection, *Global Change, Peace & Security*, vol. 17, n°2, 141-153.
- FROST S. (2004) Chinese Outward Direct Investment in Southeast Asia: How Big are the Flows and What Does it Mean for the Regions ?, *The Pacific Review*, vol. 17, n°3, 323-340.
- FUNABASHI Y. (1995) *Asia Pacific Fusion: Japan's Role in APEC*, Washington (D. C.), Institute for International Economics.
- GORDON B. K. (2003) A High-Risk Trade Policy, *Foreign Affairs*, July-August, vol. 82, n°4, 105-118.
- GORDON B. K. (2004) US Trade Policy: Legacy of the Sorcerer's, *Yale Global on line*, 5 November.
- HALL P. A. (1997) The Role of Interests, Institutions, and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations, in Lichbach M. A., Zuckerman A. S. (dir), *Comparative Politics: Rationality, Culture, and Structure*, New York, Cambridge University Press, 174-207.
- HATCH W., YAMAMURA K. (1996) *Asia in Japan's Embrace: Building a Regional production Alliance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HOCHRAICH D. (2004) L'intégration régionale en Asie depuis l'entrée de la Chine dans l'OMC, *Les études du CERI*, n° 106, juillet.
- IKENBERRY G. J. (2005) Power and Liberal Order : America's Postwar World in Transition, *International Relations of the Asia Pacific*, vol. 5, n°2, 133-152.
- JIANG Y. (2004) Dongya jingji hezuo zhong de shenfen jiangou (The Identity Construction in East Asia Economic Cooperation). *Guoji guancha* (International Survey), n°4, 60-64.
- KATZENSTEIN P. J. (2005), *A World of Regions: Asia and Europe in the American Imperium*, Ithaca, Cornell University Press.
- KATZENSTEIN P. J. (2000) Regionalism and Asia, *New Political Economy*, vol. 5, n° 3.
- KATZENSTEIN P. J., SIL R. (2004) Rethinking Asian Security : A Case for Analytical Eclecticism, in Suh J. J., Katzenstein P. J., Carlson A. (dir), *Rethinking Security in East Asia : Identity, Power, and Efficiency*, Stanford, Stanford University Press.
- KAWAI M., MOTONISHI T. (2005) Is East An Optimum Currency Area ?, in M. Kawai (dir), *Financial Interdependence and Exchange Rate Regimes in East Asia*, Tokyo, Policy Research Institute & Korea Institute for International Economic Policy.
- KAWAI M., WIGNARAJA G. (2007) ASEAN + 3 or ASEAN + 6 : Which Way Forward ?, *ADB Institute Discussion Paper n° 77*, Tokyo.
- KENT E. (1997) *Calder' Asia's Deadly Triangle : How Arms, Energy and Growth Threaten to Destabilize Asia-Pacific*, London, Nicholas Brealey Publishing.
- KERR D. (2004) Greater China and East Asian Integration : Regionalism and Rivalry, *East Asia*, vol. 21, n°1, 75-92.
- KNIGHT N. (2003) Imagining Globalisation : The World and Nation in Chinese Communist Party Ideology, *Journal of Contemporary Asia*, vol. 33, n°3, 318-337.
- KORHONEN P. (1988) *Japan and Asia Pacific Integration: Pacific Romances, 1968-1996*, London, Routledge.

- KUIK C. (2005) Multilateralism in China's ASEAN Policy: It's Evolution, Characteristics, and Aspiration, *Contemporary Southeast Asia*, vol. 27, n°1, 102-122.
- LANKOV A. (2005) China and a "Confucian" Commonwealth, *Asia Times Online*, 29 November. En ligne : <http://www.atimes.com>
- LIZEE P. P. (1997) Sécurité et intégration en Asie-Pacifique : dynamiques et implications théoriques, *Études internationales*, vol. XXVIII, n°2, juin.
- LLOYD P. J. (1992) Régionalisation et commerce mondial, *Revue économique de l'OCDE*, n°18, printemps, 7-49.
- MA Y. (2002) Zhongguo-Dongmeng ziyou maoyi qu jihua jiqi yingxiang (The Planning on China-ASEAN Free Trade Area and Its Influence), *Heping yu fazhan (Peace and Development)*, n°1, 37-40.
- METI (2008) *Summary of the 37th Survey on Overseas Business Activities*, Tokyo, May.
- METI (2005) *White Paper on International Trade*, Tokyo.
- MIKUNI A., MURPHY R. T. (2002) *Japan's Policy Trap: Dollars, Deflation, and the crisis of Japanese Finance*, Washington (D. C.), Brookings Institution Press.
- MOFA (2005) Issue Papers Prepared by the Government of Japan on Regional Integration in East Asia, Tokyo, 25 June.  
En ligne : <http://www.mofa.go.jp/region/asia-paci/index.html>
- MONTSION J.-M., STUBBS R. (2007) Le pouvoir des plus faibles. L'ANASE et le projet de coopération régionale en Asie de l'Est, *Études internationales*, vol. 38, n°2, juin, 167-187.
- MOORE T. G. (2002) *China in the World Market*, New York, Cambridge University Press.
- NANTO D. K. (2006a) East Asian Regional Architecture: New Economic and Security Arrangements and U.S. Policy, *CRS Report for Congress*, RL33653.
- NANTO D. K. (2006b) Building an Open and Inclusive Regional Architecture for Asia, *Policy Dialogue Brief*, CSIS/The Stanley Foundation, November.
- OGA T. (2004) Rediscovering Asianness: The Role of Institutional Discourse in APEC, 1889-1997, *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 4, n°2, 287-317.
- OMAN C. (1996) Les défis de la globalisation et de la régionalisation, OCDE, Centre de développement, *Cahier de politique économique*, n°11.
- ONG KENG YONG H. E. (2006) Strengthening Ties between Asia and the GCC, *Gulf Research Center Annual Conference*, Dubai, 4 January.
- PEARSON M. M. (2001) The Case of China's Accession to GATT/WTO, in Lampton D. M. (dir.) *The Making of Chinese Foreign and Security Policy in the Era of Reform*, Stanford, Stanford University Press, 337-370.
- PYLE K. B. (2007) *Japan Rising : The Resurgence of Japanese Power and Purpose*, New York, Public Affairs.
- QIU F. (2004) Zhongguo-Dongmeng ziyou maoyi qu de goujian ji yiyi (The Construct and Meaning of China-ASEAN FTA), *Guoji wenti yanjiu (International Studies)*, n°2, 19-22.
- RAVENHILL J. (2001) *APEC and the Construction of Pacific Rim Regionalism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ROY D. (2005) Southeast Asia and China: Balancing or Bandwagoning? *Contemporary Southeast Asia*, vol. 27, n°2, 305-322.

- RUGGIE J. G. (1992) Multilateralism : The Anatomy of an Institution, *International Organization*, vol. 46, n°3, été, 561-562.
- SALLY R. (2006) Free Trade Agreements and the Prospects for Regional Integration in East Asia, *Asian Economic Policy Review*, vol. 1, n°2, 306-321.
- SEGAL G. (1990) *Rethinking the Pacific*, Oxford, Clarendon Press.
- SHAMBAUGH D. (2004) China Engages Asia: Reshaping the Regional Order, *International Security*, vol. 29, n°3, 64-99.
- SHENG L. (2006) China's Influence in Southeast Asia, *Trends in Southeast Asia Series*, n°4.
- STUBBS R. (2002) ASEAN Plus Three: Emerging East Asian Regionalism? *Asian Survey*, vol. 42, n°3, 440-455.
- SUSUMU Y. (2004) A Changing ASEAN and the Implications for Japan, *Gaiko Forum*, vol. 4, n°1, Spring.
- TERADA T. (2006) Forming an East Asian Community : A Site for Japan-China Power Struggles, *Japanese Studies*, vol. 26, n°1, May, 5-17.
- WATANABE M. (2004) Issues in Regional Integration of East Asia: Conflicting Priorities and Perceptions, *Asia-Pacific Review*, vol. 11, n°2.
- WEBBER D. (2001) Two Funerals and a Wedding? The Ups and Downs of Regionalism in East Asia and Asia-Pacific after the Asian Crisis, *The Pacific Review*, vol. 14, n°3, 339-372.
- XIAO H. (2003) Zhongguo de daguo zeren yu diqu zhuyi zhanlue (China's Duty as a Big Power and the Strategy of Regionalism). *Shijie jingji yu zhenzhi* (World Economics and International Politics), n°1, 46-51.
- YAMADA T. (2005) Toward a Principled Integration of East Asia : Concept for an East Asian Community, *Gaiko Forum*, vol. 5, n°3, Autumn.
- YOSHIDA T. (2004) East Asian Regionalism and Japan, Tokyo, APEC Study Center (Institute of Developing Economies/JETRO), Working Paper Series 03/04 n°9, mars, 7-8.
- ZHANG Y. (2005) Emerging New East Asian Regionalism, *Asia Pacific Review*, vol. 12, n°1, 55-63.
- ZHENG B. (2005) China's 'Peaceful Rise' to Great Power Status, *Foreign Affairs*, vol. 84, n°5, 18-21.
- ZHENG Y. (2004) *Globalization and State Transformation in China*. Cambridge (UK), Cambridge University Press.
- ZWEIG D. (2002) *Internationalizing China. Domestic Interests and Global Linkages*, New York, Cornell University Press.

\*\*\*

